



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Roland Mesot / Nicolas Kolly  
**« Centre suisse islam » et formation des imams,  
qui paie quoi ?**

2014-CE-162

### I. Question

Le Conseil d'Etat vient de publier sa réponse au mandat 2014-GC-58 « formation d'imams à l'Université de Fribourg ». Cependant l'aspect financier subsiste flou alors que le Grand Conseil sera prochainement appelé à se prononcer sur ce mandat. Alors que le canton connaît de graves difficultés financières, il convient d'être au clair quant au financement de ce projet.

La réponse du Conseil d'Etat à la question écrite 2013-CE-163 informait que le centre de formation des imams serait dans un premier temps financé par une subvention de la Confédération pour les cinq premières années. La réponse au mandat informe pour sa part uniquement un coût de 250 000 francs par année pour le canton et mis à disposition graduellement dès 2015 déjà et qu'une « contribution fédérale équivalente s'y ajouterait ». Alors que ce centre est sur le point de s'ouvrir, nous nous étonnons de l'incertitude quant à un financement fédéral. La presse (article du Matin du 10 juillet 2014) avance qu'un financement de la Confédération est subordonné à la décision d'un organe pour l'instant inexistant, car celui-ci devant être créé après l'entrée en vigueur, en 2015, de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles.

Au vu de ce qui précède, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il exact qu'un financement fédéral à long terme de ce centre est subordonné à la décision d'une autorité qui n'existe pour l'heure pas encore ?
2. Si oui, pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas attendu une décision définitive de la Confédération quant au financement avant la création de ce centre ?
3. Quand le Conseil d'Etat sera-t-il informé définitivement sur le financement de la Confédération ?
4. Est-il courant de la part du Conseil d'Etat et de l'Université de Fribourg de développer des projets dont le financement dépend d'un organisme inexistant ?
5. Le Conseil d'Etat soutient-il quand même la création de ce centre si celui-ci devait être intégralement à la charge du canton de Fribourg ? Respectivement, la formation des imams et la création du « centre suisse islam et société » est-il une priorité du Conseil d'Etat fribourgeois ?
6. La création de ce centre ne devra-t-elle pas être reportée de quelques années, afin d'attendre qu'une décision définitive de la Confédération soit prise, mais également afin que la situation financière du canton s'améliore ?

7. Le Conseil d'Etat est-il conscient que l'ouverture de ce centre est difficilement acceptable pour les Fribourgeois-e-s à qui des efforts considérables sont demandés et seront demandés pour faire face aux problèmes financiers du canton ?

*16 juillet 2014*

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Les circonstances qui ont mené au projet de création à l'Université de Fribourg du Centre suisse Islam et société, ainsi que les objectifs visés ont été largement présentées dans les réponses du Conseil d'Etat à la question 2013-CE-163 et au mandat 2014-GC-58 et ne sont pas repris dans la présente réponse. Il convient uniquement de rappeler que l'Université de Fribourg s'est portée candidate pour accueillir ce centre suite à une demande émanant de la Confédération. Cette dernière a en effet mandaté un groupe de travail académique pour réfléchir à une offre de formation pour que les personnes en charge des communautés musulmanes en Suisse puissent disposer des connaissances adéquates sur le fonctionnement de notre société et qu'elles soient aussi intégrées dans un dialogue interreligieux et démocratique. Aussi bien les compétences scientifiques présentes dans les différentes facultés de l'Université de Fribourg que sa volonté affirmée de positionner sa Faculté de théologie en tant que pôle d'excellence dans le domaine du dialogue entre les différentes religions en font l'institution idéale pour la réalisation du projet attendu par la Confédération.

En ce qui concerne le financement de ce projet, les indications qui peuvent être données à ce stade sont de nature globale, car il s'agit des premières estimations. Le centre est actuellement à l'état d'étude préliminaire et l'Université de Fribourg prévoit de consacrer ces prochains mois à l'élaboration d'un projet détaillé. Il s'agit d'évaluer l'offre déjà existante à Fribourg et dans les autres hautes écoles suisses, puis de réunir les compétences ainsi identifiées dans un programme cohérent et correspondant aux attentes. En même temps, des possibilités de collaboration avec les différents partenaires académiques seront analysées et discutées. Ces partenaires participeront à l'élaboration du projet définitif et assumeront une partie des frais de sa réalisation.

Il est prévu que le projet définitif soit soumis pour financement au titre des contributions liées à des projets selon la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), loi qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les universités bénéficient déjà actuellement des contributions analogues sur la base de la loi fédérale sur l'aide aux universités et sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (loi sur l'aide aux universités, LAU). L'octroi de celles-ci est actuellement de la compétence de la Conférence universitaire suisse et, avec l'entrée en vigueur de la LEHE, les contributions liées à des projets seront accordées par le nouveau Conseil des hautes écoles dont la constitution est prévue au début 2015. Toutefois, la procédure de soumission de projets est déjà en cours.

Le Conseil d'Etat est en mesure d'apporter les réponses suivantes à cette nouvelle question parlementaire.

1. *Est-il exact qu'un financement fédéral à long terme de ce centre est subordonné à la décision d'une autorité qui n'existe pour l'heure pas encore ?*

Comme indiqué ci-dessus, l'Université de Fribourg envisage de soumettre le projet du Centre suisse Islam et société pour un financement fédéral dans le cadre des contributions liées aux projets. Etant donné l'entrée en vigueur de la LEHE prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'octroi de ces contributions est concerné par les mêmes changements que l'ensemble du système des hautes écoles suisses. En particulier, les organes décisionnels actuels seront remplacés par la nouvelle Conférence suisse des hautes écoles qui siègera en conférence plénière ou en Conseil des hautes écoles. C'est ce dernier qui aura la tâche d'octroyer les contributions liées aux projets et, effectivement, cet organe n'existe pas à l'heure actuelle. Toutefois, la procédure pour le dépôt de projets a déjà été lancée et les propositions de projets doivent être préparées encore cette année pour pouvoir être prises en considération lors de la prochaine attribution de ces contributions. Dans ce sens, il n'y a pas de rupture dans le système et les organes existants assurent un passage harmonieux entre le fonctionnement actuel et celui à venir.

2. *Si oui, pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas attendu une décision définitive de la Confédération quant au financement avant la création de ce centre ?*

Le Conseil d'Etat n'est pas directement impliqué dans les décisions concernant la création du Centre suisse Islam et société. Il avait été naturellement informé par l'Université de son intention de s'engager dans le développement de ce centre et il s'est prononcé au sujet de ce projet en raison des interventions parlementaires : qui lui ont été adressées. Le développement des projets de formation et de recherche est de la compétence de l'Université et de ses différentes instances décisionnelles. C'est ainsi que le Conseil de la Faculté de théologie a formellement adopté une déclaration par laquelle il affirme son soutien au projet de création de ce centre et sa volonté d'y collaborer. Il faut aussi souligner que le centre n'est pas encore créé. L'Université a uniquement annoncé sa candidature pour l'accueillir et elle commence les travaux qui doivent aboutir à un projet qui sera déposé pour prétendre aux contributions liées aux projets de la Confédération. Cette phase préparatoire, consistant en l'évaluation de l'offre déjà existante en Suisse et pertinente pour le projet, ainsi qu'en réalisation d'une étude de faisabilité, a déjà fait l'objet d'une décision de soutien financier de la part de la Confédération pour un montant de 180'000 francs.

3. *Quand le Conseil d'Etat sera-t-il informé définitivement sur le financement de la Confédération ?*

Le 30 janvier 2014, la Conférence universitaire suisse et le Conseil des hautes écoles spécialisées ont adopté, lors d'une séance commune, la procédure menant à l'octroi des contributions liées à des projets pour les années 2017 à 2020. Cette procédure prévoit deux étapes : (1) Les propositions de projets préparées par les hautes écoles et déposées jusqu'au 31 décembre 2014 feront l'objet d'une première évaluation. Sur cette base, le futur Conseil des hautes écoles décidera, en mai 2015, quel seront les projets dont l'élaboration devra être poursuivie ; (2) Les projets définitifs devront alors être déposés en février 2016 et la décision définitive sera prise par le Conseil des hautes écoles en septembre 2016. Le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg est actuellement membre de la Conférence universitaire suisse et sera membre du Conseil des hautes écoles. Il participera donc aux décisions prises par cet organe et informera directement le Conseil d'Etat au sujet de tous les projets dans lesquels les hautes écoles fribourgeoises – que ce soit l'Université, la HES-SO//FR ou la HEP-FR – seront partie prenante.

4. *Est-il courant de la part du Conseil d'Etat et de l'Université de Fribourg de développer des projets dont le financement dépend d'un organisme inexistant ?*

La situation actuelle est exceptionnelle en raison du changement structurel que l'entrée en vigueur de la LEHE produira au sein du système suisse des hautes écoles. Toutefois, comme indiqué, les organes existants ont lancé la procédure qui aboutira aux décisions prises par le futur Conseil des hautes écoles et la continuité est assurée. Toutes les hautes écoles qui souhaitent proposer des projets doivent le faire avant la fin de cette année, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la LEHE et avant la création de nouveaux organes qui prendront les décisions par la suite.

5. *Le Conseil d'Etat soutient-il quand même la création de ce centre si celui-ci devait être intégralement à la charge du canton de Fribourg ? Respectivement, la formation des imams et la création du « centre suisse islam et société » est-il une priorité du Conseil d'Etat fribourgeois ?*

Selon la LEHE, les contributions liées à des projets « peuvent être allouées pour des tâches présentant un intérêt dans le système des hautes écoles » et en particulier pour « la création de centres de compétences d'importance nationale ou régionale soutenus conjointement par plusieurs hautes écoles ou autres institutions du domaine des hautes écoles ». La création du Centre suisse Islam et société est par excellence une tâche de cette nature, correspondant à un besoin national et ayant été initiée par un groupe de travail mandatée par la Confédération. A condition que l'Université de Fribourg réussisse à fédérer d'autres partenaires académique autour d'un projet commun d'ici la fin 2014, il paraît peu probable que ce projet ne soit pas retenu. Si toutefois ceci devait être le cas et que la Confédération ne fasse bénéficier ce centre d'aucun soutien financier, il serait permis de douter de l'intérêt qu'il représente pour les différentes instances fédérales et sa création serait compromise. Comme déjà souligné à plusieurs reprises, ce projet n'est pas une initiative fribourgeoise, mais une réponse de l'Université de Fribourg à une demande nationale. En effet, ce Centre se veut une plateforme de dialogue entre les différentes religions, de coopération entre croyants et en particulier entre chrétiens et musulmans. Il importe aujourd'hui de renforcer cette coopération afin de contrer l'intégrisme et l'extrémisme religieux, et de mettre en valeur les compétences de l'Université de Fribourg en les engageant au profit d'une tâche qui a été identifiée comme un défi majeur pour l'avenir de la société suisse.

6. *La création de ce centre ne devra-t-elle pas être reportée de quelques années, afin d'attendre qu'une décision définitive de la Confédération soit prise, mais également afin que la situation financière du canton s'améliore ?*

Comme déjà indiqué, il ne s'agit pas de créer ce centre immédiatement, une étude de faisabilité devant encore être réalisée et un projet initial, puis un projet définitif devant être établis. En fonction de la première décision du Conseil des hautes écoles en mai 2015, les travaux préparatoires devront être intensifiés pour que le centre puisse commencer son activité dès que la décision concernant les contributions liées à des projets sera prise. En ce sens, le démarrage effectif du centre est projeté pour janvier 2017. L'Université de Fribourg réagissant à une sollicitation de la part de la Confédération, le projet doit être lancé immédiatement pour pouvoir être soumis en vue du financement fédéral dans les délais ici indiqués. En plus, le soutien que la Confédération apporte d'ores et déjà à l'étude de faisabilité et à la conception du projet n'est possible qu'à condition de respecter ce calendrier.

7. *Le Conseil d'Etat est-il conscient que l'ouverture de ce centre est difficilement acceptable pour les Fribourgeois-e-s à qui des efforts considérables sont demandés et seront demandés pour faire face aux problèmes financiers du canton ?*

Les Fribourgeois et les Fribourgeoises sont conscients du rôle que les hautes écoles jouent dans le développement du canton. Sans un investissement constant dans la formation et dans la recherche, le canton de Fribourg n'a aucune chance d'améliorer son positionnement économique et de maintenir son environnement social et culturel. Même si les répercussions de la formation et de la recherche dans les domaines scientifique et technique semblent plus directes et sont plus faciles à démontrer, les sciences humaines et sociales contribuent également à l'attrait de la place académique fribourgeoise et à la dynamique du canton.

Etant donné que le budget total de l'Université est dépensé dans le canton et qu'il génère des entrées fiscales, l'activité de l'Université profite de manière importante non seulement à la productivité du canton, mais aussi directement aux finances cantonales. Le Conseil d'Etat considère important de soutenir, dans la mesure des ressources disponibles, le développement de l'Université en tant qu'un tout, c'est-à-dire dans les différents domaines de ses compétences. Il voit dans la création du Centre suisse Islam et société une opportunité de mettre en valeur la Faculté de théologie de Fribourg, ceci à l'heure où toutes les facultés de théologie en Suisse – tant catholiques que protestantes – souffrent d'un manque d'intérêt et sont mises sous une forte pression concurrentielle. Démontrer que la Faculté de théologie catholique et bilingue de Fribourg peut contribuer de manière importante au dialogue entre les religions, dialogue dont le manque conduit à des folies meurtrières dans plusieurs régions du monde, permettra de renforcer non seulement son prestige scientifique, mais surtout sa reconnaissance au sein de notre société.

*19 août 2014*